

19 avril 2007

## Information à la presse • Information à la presse

### Arcelor Mittal : clôture des négociations sur le comité d'entreprise européen

Le 18 avril 2007, à Aviles (Espagne), la direction et les représentants des salariés d'Arcelor Mittal, le plus gros producteur d'acier au monde, ont finalisé les négociations sur la mise en place d'un comité d'entreprise européen commun (CEE).

Les partenaires impliqués dans les négociations se sont mis d'accord sur le principe d'un nouveau CEE combiné. Ce nouvel accord remplace les précédents qui existaient déjà en matière de CEE avant la fusion à la fois chez Mittal Steel et chez Arcelor. Il constitue une nouvelle étape importante dans le processus d'intégration au sein d'Arcelor Mittal. Pendant les négociations, le respect mutuel du passé industriel et culturel des salariés dans les différents pays européens ainsi que l'objectif commun de parvenir à un accord a renforcé l'identité du nouveau groupe Arcelor Mittal.

Le nouveau CEE d'Arcelor Mittal représentera plus de 130 000 salariés au sein de l'UE des 27. Les négociations se sont déroulées dans une ambiance constructive. Elles ont également été l'occasion de développer un dialogue social entre représentants des salariés, syndicats et direction. 21 représentants de 9 pays (Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie et Espagne), qui représentent 18 organisations affiliées à la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM), ont pris part aux négociations avec Arcelor Mittal.

Jacques Laplanche, Secrétaire du Comité d'entreprise européen d'Arcelor, Uwe Scharnberg, Président du Comité d'entreprise européen de Mittal, et Luis Colunga, négociateur pour les syndicats, considèrent, tous les trois, qu'avec le nouvel accord CEE, une étape importante est franchie dans la création d'une base durable visant une représentation efficace des intérêts des salariés et syndicalistes dans le groupe sidérurgique Arcelor Mittal.

Peter Scherrer, Secrétaire général de la FEM, a déclaré : « Avec cet accord, la direction d'Arcelor Mittal a prouvé qu'elle accepte la différence en matière de relations industrielles. C'est une bonne base pour l'accord et un pilier solide pour l'avenir. L'accord fait également figure de bon exemple pour d'autres multinationales puisqu'il ne se limite pas aux règlements minimums légaux. »

---

PRESS 23/2007



## Press Release

---

La FEM est un organe représentatif défendant les intérêts des travailleurs de l'industrie métallurgique en Europe. La FEM dispose d'un mandat de coordination et de représentation externes des syndicats de la métallurgie ainsi que d'un mandat lui permettant d'engager des négociations au niveau européen.

*Pour plus d'informations, merci de vous adresser à :  
Rédacteur, Peter Scherrer, Secrétaire général de la FEM*